



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1558

Texte de la question

DÉVELOPPEMENT DES COURS EN LIGNE

M. le président. La parole est à Mme Colette Langlade, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Colette Langlade. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Madame la ministre, le 16 janvier 2014, une nouvelle université française a ouvert ses portes : elle possède de nombreuses qualités, accueille tous les publics, est pluridisciplinaire. Elle a le don d'ubiquité, et cette semaine déjà, elle a dépassé la barre des 100 000 inscrits. Cette université, mise en place par le Gouvernement, s'appelle France Université Numérique ; elle consiste en une plate-forme de MOOC – les Massive Open Online Courses, ou cours en ligne ouverts à tous.

Elle propose ainsi des cours en ligne gratuits et accessibles à toute heure. C'est une formidable opportunité pour notre pays : pour les étudiants, évidemment, mais aussi pour tous les citoyens et tous les travailleurs qui souhaitent se former, apprendre et comprendre.

L'engouement spectaculaire pour cette université est un signe très positif, qui confirme le bien-fondé de l'initiative prise par le Gouvernement. (*« Allô ! Allô ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

Avec cette université numérique, il ne s'agit pas de remplacer le travail éducatif conduit par les universités et les grandes écoles, mais de compléter leur apport en démocratisant les savoirs. Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, comme l'université Bordeaux-III ou l'école Centrale, proposent des cours sur France Université Numérique. Ils seront bientôt rejoints par de nombreux autres établissements.

Madame la ministre, alors que notre pays est engagé dans une réforme utile de la formation professionnelle, le développement des cours en ligne ouverts à tous constitue une richesse sur laquelle notre pays peut et doit s'appuyer. Quelles sont les ambitions du Gouvernement en la matière ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, a lancé une grande action en faveur du numérique : le plan France Université Numérique. Depuis trois jours, des cours sont ainsi mis en ligne. Cette initiative rencontre un grand succès ; elle suscite un grand engouement : plus de 130 000 personnes sont inscrites. Ce sont des étudiants, mais aussi des salariés qui

veulent se recycler, ou progresser dans tel ou tel domaine. Ce sont aussi des retraités ou des lycéens.

M. Jean-Pierre Barbier. Et les chômeurs ?

Mme Geneviève Fioraso, ministre . Cette initiative rend le savoir davantage accessible à toutes les couches de la population ; elle participe ainsi à la démocratisation de l'accès à la connaissance. Vingt-cinq cours en ligne ouverts à tous sont déjà en ligne, dans tous les domaines. Beaucoup de contributeurs y ont participé : Sciences Po Paris, des universités – des facultés de médecine et de droit –, des écoles d'ingénieurs, les écoles normales supérieures de Cachan, de Paris et de Lyon.

Dans ce domaine, notre pays avait pris un grand retard en la matière, comme l'Europe d'une manière générale, à l'exception du Royaume-Uni – les pays anglo-saxons ont beaucoup d'avance sur nous en la matière.

Ces cours en ligne ouverts à tous sont utiles à bien des égards. D'abord, ils développent une pédagogie innovante : davantage interactive, elle favorise la réussite des étudiants. Ensuite, ils permettent aux enseignants de s'occuper davantage des étudiants, en les libérant des cours surchargés en amphithéâtre. De même, ils rendent possible le développement d'une économie des contenus numériques, puisque nous allons financer des partenariats entre les *start-up*, les éditeurs de logiciels et les équipes pédagogiques. Nous allons également financer l'équipement de studios numériques dans toutes les universités, pour que tous les territoires en profitent.

Au total, 12 millions d'euros issus du programme d'investissements d'avenir et 8 millions d'euros du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche contribueront à la révolution du numérique et à la modernité de notre enseignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1558

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 janvier 2014](#)